

## Charte relative au bon déroulement du PAI

La concertation démarre à l'heure prévue et se termine à l'heure prévue

Chaque participant invité à une concertation s'engage à :

- ◆ Se rendre disponible pour la concertation
- ◆ Dans la mesure du possible, à arriver à l'heure
- ◆ Respecter le cadre de la concertation :
  - La présence pendant la durée prévue (environ une heure)
  - Le respect de chaque participant et l'expression de sa parole
  - La confidentialité à propos de ce qui est échangé et écrit
  - Le fait de ne pas évoquer le diagnostic
  - Rester centrés sur les objectifs de la concertation
  - Eviter les interruptions (dévier son téléphone, ..)



# Partenariat Outil de concertation Besoins de l'utilisateur Réseau

Pour toute information ou pour vous procurer les documents PAI :

la coordinatrice du RÉSME

0496/301561

psy107verviers@gmail.com

Le PAI : Plan  
d'Accompagnement  
Individualisé

Un outil du **RÉSME**



En partenariat avec  
Cap Care



**PAI (Plan d'Accompagnement Individualisé) c'est quoi ?**

Un PAI, c'est un support écrit qui permet de structurer le déroulement d'une réunion de concertation en présence de l'utilisateur et/ou de son entourage

(Le PAI diffère du CAPP notamment par l'absence de remboursement INAMI mais également par le fait qu'un diagnostic n'est pas nécessaire)

**PAI, pour qui ?**

Le PAI peut s'utiliser pour toute personne en souffrance psychique.

Le PAI s'utilise en présence de l'utilisateur, de son entourage si possible et des intervenants des différents services directement concernés par l'objet de la concertation. Ces intervenants sont issus du secteur de la santé mentale ou non.

**PAI, pourquoi ?**

Pour répondre aux besoins identifiés chez l'utilisateur et qui nécessitent la collaboration de différents intervenants

Pour offrir un outil commun à l'ensemble du Resme avec un langage et une méthodologie communs

**PAI, quand ?**

Quand la réponse au besoin de l'utilisateur demande la collaboration de différents intervenants

**PAI, comment ?**

L'utilisateur, son entourage ou l'intervenant peut initier un PAI dès qu'un besoin identifié auprès de l'utilisateur nécessite une concertation

L'accord de l'utilisateur ou de son représentant légal est nécessaire pour initier la concertation et la transmission des informations

**PAI, combien de fois ?**

Le nombre de fois nécessaires pour répondre aux besoins identifiés

**Canevas spécifique au PAI**

*Qui anime :*

La présence d'un animateur de la concertation est incontournable.

*Son rôle consiste à :*

- Rappeler l'objectif de la concertation et s'assurer de sa bonne compréhension par chacun
- Inviter chaque participant à se présenter
- Veiller à ce que les échanges restent centrés sur l'objectif de la concertation
- Favoriser l'expression de chaque participant et le respect de la parole de chacun
- Veiller au respect du cadre de la concertation : la durée, la confidentialité, le respect de chacun et des objectifs de la concertation
- Faire valider les objectifs fixés auprès de chaque participant
- Compléter pendant la concertation le plan de prise en charge en le rendant visible à l'ensemble des participants
- Envoyer le plan de prise en charge à chaque participant après la concertation

*Qui est présent :*

L'utilisateur, la personne de confiance de son choix, son entourage et les intervenants des différents services directement concernés par l'objet de la concertation. Ces intervenants sont issus du secteur de la santé mentale ou non

*L'objet de la concertation :*

Le ou les besoins de l'utilisateur, identifiés avec lui préalablement, et pour lesquels il est d'accord que la concertation soit organisée.

**Les ambassadeurs PAI:**

- Des professionnels de votre réseau
- Des professionnels de référence pour le PAI
- Des personnes de contact

**Le rôle de l'ambassadeur :**

- Favorise l'appropriation de l'outil PAI par son équipe
- Est identifié comme personne relais auprès de son service ou du réseau pour toute question concernant le PAI
- Informe, présente, suscite le dialogue et la réflexion sur la pratique de l'outil
- Veille au bon déroulement et à la mise en place de l'outil

